

La présidence reconnaît qu'il y a des raisons de s'inquiéter en l'occurrence mais elle ne peut conclure que le fait qu'un comité permanent soit paralysé et ne puisse se réunir constitue une atteinte aux privilèges des députés. Il semble que la solution réside dans des négociations entre les parties, et c'est une chose que la présidence les encouragerait à faire à ce moment-ci.

Je tiens à dire aux députés et au public que le déroulement des séances des comités est extrêmement important dans le cadre des travaux de la Chambre des communes. Je demande donc aux députés de faire tout en leur pouvoir pour s'entendre afin que les comités puissent mener à bien leur travail.

Je ne veux pas répéter ceci trop souvent—et j'espère que je n'aurai pas à le faire—mais partout les gens ont l'impression que, d'une façon ou d'une autre, ce ne sont pas seulement les politiciens, mais peut-être aussi les institutions, qui laissent tomber le Canada. C'est pourquoi il est essentiel que nous fassions tous un effort supplémentaire pour faire fonctionner le système.

Je ne suis évidemment pas très heureux de la situation en question. Cependant, je suis lié par le Règlement et, si je dois intervenir dans les affaires des comités, ce doit être dans le cas d'une situation extrêmement grave. Même si cela est non seulement ennuyeux, mais peut-être même tout à fait exaspérant, je ne crois pas que je puisse me soustraire aux règles que je suis tenu de respecter comme tous les autres députés.

Je remercie les députés de leur intervention.

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, en tant que membre du comité des transports, je veux vous remercier de la décision que vous avez rendue aujourd'hui.

Je me demande si le Président peut me donner certains éclaircissements. Dois-je comprendre que la présidence n'est autorisée à rendre des décisions que sur des questions concernant des atteintes aux privilèges en dehors de la Chambre des communes?

M. le Président: Le député de Hamilton-Ouest demande des éclaircissements. J'ai dit clairement dans le passé que, à mon avis, le Président ne devait pas se croire obligé de ne jamais intervenir dans les affaires des comités. Cependant, pour intervenir, il faut que ce soit une affaire très grave.

Dans le cas qui nous occupe, l'affaire peut encore être réglée par une simple consultation. En raison de la jurisprudence sur ce genre de question—jurisprudence qui remonte à il y a très, très longtemps et qui concerne non seulement cette Chambre mais d'autres assemblées

législatives dans des pays qui ont un régime parlementaire, j'hésite beaucoup à intervenir dans les affaires des comités si le problème peut être réglé autrement.

Ce que je veux que le député et tous les députés comprennent très clairement, c'est que je ne dis pas qu'il n'y aura jamais de cas où la présidence devra intervenir, même si cela ne s'est jamais fait. Les présidents ont déjà pris des décisions qui constituaient des précédents en matière de procédure.

Ce que je demande aux députés dans ce cas, c'est de tenir compte de la responsabilité de chacun envers cette institution et envers notre pays et d'essayer de résoudre le problème. Je crois qu'il peut être résolu par des discussions, et j'espère que c'est de cette façon qu'il sera résolu.

En résumé, ce que je suis en train de dire au député, c'est qu'il est possible que je sois obligé d'intervenir à un certain moment.

• (1520)

Il faudrait que la situation soit extrêmement grave, autrement j'hésite à intervenir dans les affaires des comités pour faire ce que les membres du comité devraient faire eux-mêmes en réalité.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, les réponses du gouvernement à 95 pétitions.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

* * *

[Français]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

COMITÉ DE SÉLECTION—PRÉSENTATION DU CINQUANTE-SIXIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le cinquante-sixième rapport du Comité de sélection. Je demande que la Chambre dispense le Greffier à la Table d'en donner